

## Annexe 13 – Bilan de l'activité de contrôle Service civique de l'année N - 1



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
DU SERVICE CIVIQUE**

### Contrôle des organismes agréés de Service civique

Région :	Bilan de l'activité de contrôle en N - 1
----------	--

#### BILAN N - 1

##### Analyse quantitative

**Nombre de contrôles programmés en N - 1** (distinguer les agréments nationaux et les agréments locaux – régionaux et départementaux) :

**Nombre de contrôles réalisés\* en N - 1** (distinguer les agréments nationaux et les agréments locaux – régionaux et départementaux) :

\*Expliquer l'écart entre prévu réalisé et l'évolution régionale par rapport aux années antérieures.

**Nombre de visites d'accompagnement** (dans le cadre d'une demande d'agrément ou d'un renouvellement) **qui relève du conseil et ne donne pas lieu à un rapport de contrôle** :

NB : voir bilan global par département dans tableau de synthèse en annexe 14.

##### Bilan qualitatif

Dysfonctionnements les plus souvent constatés.  
Bonnes pratiques repérées dans les départements.  
Améliorations éventuelles par rapport à l'année précédente.

##### Suites administratives et judiciaires constatées en N - 1

Il s'agit de comptabiliser les différentes suites administratives constatées en N - 1 suite à des contrôles réalisés en N - 2 ou en N - 1.

##### Conséquences et suivi des contrôles réalisés en N - 2\*

Suites finalisées en N - 1	Retrait d'agrément (R. 121-45 Code du service national) total ou partiel (R. 211-46 exclusion d'une ou plusieurs associations (...) ou établissements)**	Nombre de non renouvellement d'agrément lorsque l'échéance de celui-ci est concomitante du contrôle	Nombre de demandes à l'Agence de services et de paiement d'un titre de perception à l'issue des contrôles	Saisine du Parquet***	Condamnations***
Département 1					
Département 2					
Département 3					
Département 4					
Département X...					
Total					

Conséquences et suivi des contrôles réalisés en N - 1*					
Suites finalisées en N - 1	Retrait d'agrément (R. 121-45 Code du service national) total ou partiel (R. 211-46 exclusion d'une ou plusieurs associations (...) ou établissements)**	Nombre de non renouvellement d'agrément lorsque l'échéance de celui-ci est concomitante du contrôle	Nombre de demandes à l'Agence de services et de paiement d'un titre de perception à l'issue des contrôles	Saisine du Parquet***	Condamnations***
Département 1					
Département 2					
Département 3					
Département 4					
Département X...					
Total					

\* Le rattachement à une année est déterminé par la date de la visite de contrôle sur place et non par la date de la rédaction du rapport ou de son envoi à la structure agréée. Compte tenu de la durée de la procédure de retrait d'agrément et de son possible chevauchement sur deux années civiles, ce bilan est demandé dans deux tableaux différents fonction de la date du contrôle sur place.

\*\* Retraits prononcés en N - 1 – indiquer dans le tableau correspondant à l'année du contrôle sur place.

\*\*\* Affecter les suites des contrôles dans le tableau correspondant à l'année de réalisation du contrôle sur place.

**Remarques ou demandes d'améliorations à faire remonter auprès de l'administration centrale**

95, avenue de France 75013 Paris  
 service-civique.gouv.fr – erasmusplus-jeunesse.fr – corpseuropeensolidarite.fr  
 @ServiceCivique - @ErasmusplusJeun

